



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

## **Déclaration CDEN du 02 Octobre 2018**

Le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer vient de préciser les chiffres du budget de l'Éducation nationale pour 2019. Ils vont affaiblir le service public d'éducation. 2 600 suppressions de postes prévues dans le second degré et 400 emplois de moins pour les personnels administratifs. Les conditions

d'enseignement vont se dégrader dans les collèges et les lycées où la hausse des effectifs d'élèves se poursuit. Les services administratifs déjà au bord de l'asphyxie vont connaître des difficultés accrues pour gérer les personnels.

Et le Ministre de commenter : «Les transformations sont portées par un état d'esprit, celui de la confiance». Par les connaissances et les valeurs qu'elle transmet, l'École est le socle d'une société fraternelle et sereine.» Où est la confiance quand le ministre annonce un solde de 1 800 suppressions de postes le lundi tandis que le mercredi tombe le chiffre pour le second degré, soit moins 2 600 emplois ? Où est la sérénité quand Olivier Dussopt, secrétaire d'État à la Fonction publique, s'emploie à expliquer que les effectifs d'élèves baisseraient... sauf que le ministère lui-même prévoit 32 000 élèves de plus à chaque rentrée jusqu'au moins 2021 ! On ne peut escamoter les élèves aussi facilement... Qu'en sera-t-il des élèves audois alors que déjà en cette rentrée 2018, de plus en plus d'effectifs avoisinent les 30 élèves/classe en collège et 35 élèves/classe en lycée ?

La réforme du lycée général et technologique est parfaitement compatible avec les objectifs comptables de suppressions de postes : c'est près de 8 % des dotations horaires globales des lycées qui pourraient disparaître. En effet, la mise en place de réseaux de lycées au sein desquels les spécialités (qui remplacent les séries) seraient réparties, va réduire l'offre de formation proposée aux élèves. C'est ainsi qu'on pourra dire à un lycéen des Corbières que s'il souhaite suivre la spécialité de son choix, il devra aller au lycée Jean Moulin à Béziers puisque le Narbonnais, le Minervois et les Corbières seront dans le même réseau que le Biterrois. Peut-être même lui dira-t-on d'aller au lycée privé de la Trinité, toujours à Béziers, puisque le rectorat a annoncé que "la réflexion collective, coordonnée au niveau académique [associera] l'ensemble des lycées publics et privés sous contrat." On va passer d'une logique de lycée de secteur à une logique de réseau de lycées, chaque lycée se spécialisant, qui dans les spécialités littéraires et artistiques, qui dans les spécialités industrielles, qui dans les spécialités scientifiques, etc. On va réduire l'offre proposée aux jeunes audois et on va réduire la mixité sociale au sein des lycées. La FSU s'oppose à un projet qui met en concurrence les établissements, les professeurs des différentes disciplines et les futurs bacheliers, dont le diplôme, en fonction des établissements et des spécialités, n'aura plus de valeur nationale.

La réforme de la voie professionnelle obéit à la même logique comptable. Les élèves vont perdre entre 10 et 13 % de leurs heures de cours sur leur 3 ans de formation. Le regroupement des spécialités par familles hétéroclites permet également de supprimer des heures de cours et donc des postes d'enseignants. Cette réforme conduite à marche forcée fait peser sur les personnels une incertitude quant à leur avenir professionnel, et c'est particulièrement le cas pour les professeurs de la spécialité Gestion Administration, appariée avec les spécialités Transport et Logistique ! La réforme affaiblit la voie professionnelle en dégradant la qualité des formations, ce qui va nuire à la fois à l'insertion professionnelle et à la possibilité de poursuite d'études.

Ces réformes des voies générale, technologique et professionnelle inquiètent d'autant plus au vu du fiasco de Parcoursup qui a écarté cette année de l'enseignement supérieur de nombreux lycéens qui se retrouvent sans affectation, les plus touchés étant ceux issus des voies technologique et professionnelle. La FSU revendique le droit à l'accès à l'enseignement supérieur pour tous les bacheliers, droit fondé par le caractère national du diplôme.

**Dans le 1er degré**, le ministre multiplie les annonces démagogiques : rentrée en musique (encore!), retour de la méthode syllabique (comme si les enseignants ne travaillaient plus sur la correspondance graphème-phonème!), interdiction du portable à l'école (mesure qui est inscrite dans les règlements intérieurs des établissements depuis « belle lurette »!).

Pire, à l'opposé de ses discours lénifiants sur la nécessaire confiance à l'égard des enseignant(e)s, le ministre remet en cause leur liberté pédagogique en imposant des contraintes dogmatiques qui réduisent les enseignant(e)s à de simples exécutants. La FSU exige le respect de l'expertise des professionnels de terrain. Le contenu des évaluations CP et CE1 démontrent le décalage entre les bureaux ministériels et les salles de classes. Ces évaluations, conçues comme un simple outil de pilotage pour mettre en concurrence les écoles, sont totalement hors sujet. De plus, la saisie calamiteuse des résultats sur un serveur Amazone hébergé en Irlande se résume à une copie laborieuse des productions des élèves dans des exercices plus que contestables tant ils sont truffés d'ambiguïtés. On pouvait rêver mieux pour notre profession. Pour toutes ces raisons, le SNUipp/FSU appelle légitimement les collègues à ne pas saisir les résultats des élèves.

Seul le dédoublement des CP et CE1 en REP et REP+ reste une décision significative, mais qui est mise en place au détriment des autres classes et des communes rurales ou péri-urbaines. 1 900 "créations de postes" sont annoncées dans le 1er degré au budget prévisionnel 2019, principalement pour terminer le dédoublement des CP et CE1 dans l'ensemble des REP et REP+. Ces créations ne suffiront pas à y parvenir puisqu'il aurait fallu 4 000 postes supplémentaires.

Contrairement à la priorité au primaire, claironnée par M.Blanquer, les effectifs par classe ne vont cesser d'augmenter dans la majorité des écoles. Le budget annoncé ne permettra pas d'améliorer la qualité d'enseignement notamment dans les 104 000 classes de notre pays qui comptent plus de 25 élèves ou encore les quelques 6 700 classes de plus de 30 élèves ? Pour notre seul département, 50 écoles environ comptent une moyenne au dessus de 25 élèves par classe ! Tous les voyants sont au rouge avec un sous-investissement chronique dans le budget de l'éducation et des effectifs bien supérieurs à la moyenne des pays de l'OCDE. Or, la création de 1 900 postes ne représente qu'une hausse de 0,6% des moyens d'enseignement pour le primaire... La question des moyens, si elle n'est pas la seule réponse, reste incontournable pour améliorer significativement la réussite de tous les élèves. Ce projet de budget 2019 montre que le gouvernement, au-delà des discours convenus, n'a pas la volonté de déclencher le véritable saut qualitatif dont notre école a besoin.

Enfin, la FSU de l'Aude est très inquiète concernant le sort de nombreux **élèves en situation de handicap** dans le 1er comme dans le second degré. Absence d'AVS contrairement aux préconisations de la MDPH mais surtout absence de places en ULIS pour des élèves qui ne pourront pas être scolarisés ou qui se retrouveront en souffrance dans des classes ordinaires. Dans l'Aude, les ULIS-école atteignent quasiment toutes le plafond de 12 élèves et les listes d'attente s'allongent déjà, 2 semaines après la rentrée scolaire. Dans le second degré, toutes les ULIS-collège de notre département ont vu leur effectif grimper de façon inquiétante bien au-delà du 10 élèves par dispositif préconisés par les textes officiels, cet effectif pouvant même atteindre les 16 élèves dans certains établissements comme dans les collèges de Narbonne. Alors même que nombre de ces ULIS serait en droit d'attendre, comme le prévoit les textes, que "l'IA-DASEN décide de limiter l'effectif de l'Ulis à un nombre sensiblement inférieur à 10 pour les collèges et 12 pour les écoles" eu égard au profil des élèves accueillis ! Cela est d'autant plus inquiétant que de telles conditions de travail ne permettent ni d'accueillir tous les élèves ayant une notification MDPH, ni de respecter une constitution de groupe d'élèves qui veille à « une compatibilité de leurs besoins et de leurs objectifs d'apprentissage, condition nécessaire à une véritable dynamique pédagogique » comme le demande le BO du 27 août 2015. La situation est d'autant plus tendue et préoccupante que les places disponibles dans les établissements spécialisés relevant de l'ARS (ITEP, IME) sont de plus en plus rares. Le ministre Blanquer ne veut pas parler de moyens ! Treize ans après la promulgation de la loi sur le handicap de 2005, ce n'est pas la meilleure façon d'envisager la scolarisation de ces élèves et lever les angoisses des familles. C'est pourquoi nous souhaitons, Monsieur le Préfet, Madame l'Inspectrice d'Académie, que la situation des ULIS soit examinée lors de ce CDEN, afin que des solutions puissent être trouvées pour pallier cette situation d'urgence.

La FSU, aux côtés de l'ensemble des enseignant-es continuera à exiger des moyens à la hauteur des enjeux, avec en premier lieu le combat contre les inégalités scolaires. Revoir cette politique budgétaire et éducative sera au cœur de son engagement dans les mobilisations à venir et ce dès le 9 octobre prochain.